

Bureau Veritas Exploitation SAS

HEROUVILLE ST CLAIR
Immeuble Ambassadeur
4 place de Boston
14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR France
Téléphone : 02 31 94 55 55
Mail : david.pasquier@bureauveritas.com

A l'attention de UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
1 BOULEVARD ARCHIMEDE
CHAMPS SUR MARNE
77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification générale périodique des portes et portails

PORTE PIETONNE COUR VERS ACCUEIL



Intervention du 10/07/2020

Coordonnées du site :
Nom du site : PREFECTURE DE L'ORNE ALENCON
Latitude : 0.0912
Longitude : 48.4323



Lieu d'intervention : Garage, Jardin, Atelier
39, rue Saint Blaise
BP 529
61000 ALENCON

Numéro d'affaire : 8158311
Référence du rapport : 8158311/11.5.1.R
Rédigé le : 10/07/2020
Par : David PASQUIER
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos portes et portails décrites ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des principes d'intervention

La vérification, dont le type (périodique, initiale, conformité) est précisée dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

La vérification générale périodique a pour objet de s'assurer du maintien en l'état de conservation de la fermeture et du bon fonctionnement des éléments concourants à la sécurité des usagers, en vue de déceler en temps utile toute détérioration susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses.

La vérification initiale a pour objet, lors de la mise en service, de s'assurer de la présence de la documentation relative à la mise sur le marché du produit(CE) ainsi que du respect à la réglementation qui lui est applicable et notamment du bon fonctionnement des éléments concourants à la sécurité des usagers.

La vérification de conformité a pour objet de s'assurer de la présence de la conformité d'un équipement non CE par référence à la réglementation qui lui est applicable.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- ☑ dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- ☑ et limitée aux parties visibles et aux éléments accessibles après démontage, par l'utilisateur, des carters et capots.
- ☑ sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des dispositifs de sécurité ;
- ☑ en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur les essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que dispositifs parachute) sauf si cet essai est techniquement réalisable sans dérèglement ou démontage.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.







Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur ou le propriétaire décide ou non la mise ou le maintien en service de chaque équipement.**

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisées ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Nota

Nous vous rappelons que les portes et portails, à l'exception des portes piétonnes, mises sur le marché depuis le 1^{er} mai 2005 doivent respecter les dispositions du décret du 8 juillet 1992 telles que définies par la norme harmonisée NF EN 13241-1 et être munies du marquage CE.

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Mr CHEVALIER .

Equipement(s) objet(s) du présent rapport:

PORTE PIETONNE : 1



Fiche n° 1 :

Marque: FACC Type: A BATTANTS n°série: 33603 n°interne: COUR VERS ACCUEIL

Avis général : **Satisfaisant.**

Fiche n°1	PORTE PIETONNE	N°série : 33603
	Marque : FACC	N°Interne : COUR VERS ACCUEIL

	Type : A BATTANTS	Texte de référence : Arrêté du 21/12/93 - R4224-12
	Nature : PORTE PIETONNE SUR LIEU DE TRAVAIL	
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. CHEVALLIER		

 **Avis général : Satisfaisant.**

Caractéristiques

Description

Désignation : Porte piétonne battante	
Dimensions	
Hauteur libre (m) : 2.80	Largeur libre (m) : 1.3
Modes	
Mode d'effacement : A rotation guidée	Mode de fonctionnement : Automatique
Commande - Energie - Guidage	
Type de commande : Automatique Type de guidage : suspendu	Source d'énergie : Electrique
Constitution du panneau : A panneaux	et : avec regard(s) vitré(s)

Mécanismes

Motorisation

Entraînement : Direct Nombre : 2	Nature : par moto-réducteur
---	------------------------------------

Dispositifs de sécurité en zone de fin de fermeture

Détection de présence

Hauteur cellule intérieure (m) : 1	Hauteur cellule extérieure (m) : 0.1
---	---

Déroulement de la vérification

Conditions de présentation de la fermeture : Celles-ci nous ont permis d'effectuer la vérification.
--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Description

Mécanismes

Dispositifs de sécurité en zone de fin de fermeture

Dispositifs de sécurité en zone de fin d'ouverture

A Aspects documentaires

A.1 Présence et contenu du livret d'entretien

A.2 Présence de la notice de fonctionnement

B Déroulement de la vérification

1 Structure

1.2 Encadrement

1.4 Tablier

1.5 Guidage

1.6 Butées

1.9 Marquage des vitres

1.10 Verrouillage, condamnation

2 Entraînement

2.1 Mécanismes

2.2 Dispositif d'immobilisation

2.3 Fin de course

2.5 Organes de suspension

3 Commande et signalisation

3.1 Mise en marche

4 Dispositifs de sécurité

4.3 Protection dans la zone de fin de fermeture

4.4 Protection dans la zone de fin d'ouverture

4.9 Limitation de l'effort statique

4.10 Déclencheur manuel

4.13 Evacuation

5 Source d'énergie

5.1 Equipement, canalisations,...

6 Autres points

«Référentiel» PORTE PIETONNE 3